

Non à la loi Blanquer, oui à un autre projet pour l'école

La loi "pour l'école de la confiance" votée le 19 février par les députés ne devait porter que sur l'instruction obligatoire dès 3 ans. Elle a donné lieu à 26 articles et plus de 1 000 amendements sans débat avec la communauté éducative. Une loi loin de la confiance qui modifie en profondeur l'école sans répondre à ses difficultés ni proposer de projet éducatif.



Volonté de museler les enseignants

Volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, de les sanctionner s'ils critiquent leur institution par exemple sur Internet ou dans les médias lors des fermetures de classes ou pour dénoncer des violences scolaires.



Maternelle, cadeau au privé

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés. Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019. Autant d'argent pris sur le public qui assure mixité scolaire et sociale. Classes plus chargées encore. Obligation aux parents de justifier chaque absence dès la PS.



De gros établissements

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant un collège et plusieurs écoles. Ce seront de grosses structures. Ex 1 collège et 10 écoles mais seulement 4 "adjoints" pour s'occuper du primaire.

Cela aboutira à des fermetures de classes, la disparition de petites écoles notamment dans le rural. Qui assurera le travail de direction au quotidien ? Quel interlocuteur pour les familles ?



Fin de l'évaluation indépendante

Remplacement de l'institution indépendante d'évaluation du système scolaire (Cnesco) par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre.

Ce dispositif de contrôle contribuera à la concurrence entre établissements au détriment de l'égalité.



Des étudiants pour enseigner

Des étudiants, pendant qu'ils préparent leur concours, se verront confier des tâches allant jusqu'à l'enseignement.

Ils vont remplacer les enseignants sans être formés au métier. Chaque classe doit avoir un enseignant titulaire, formé, qualifié.



Aux armes... etc

Drapeaux tricolore et européen, paroles de *La Marseillaise* obligatoires dans les classes.

Une mesure coûteuse qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général. La mission des enseignants est de former des citoyens capables d'interroger le monde qui les entoure.